

SNES

U.

LILLE

BULLETIN

D'INFORMATION

DU SYNDICAT NATIONAL

DES ENSEIGNEMENTS

DE SECOND DEGRE

209, RUE NATIONALE 59000 LILLE - TEL 03 20 06 77 41

N°254

Février - Mars 2006

ISSN : 0399.6522

temps présent

Des luttes exemplaires p. 2, 3

Refonte de l'éducation prioritaire : menaces sur l'ensemble du système scolaire p. 4

La rentrée dans les collèges du Pas-de-Calais p. 5

Quelle orientation ?

Pour quelle politique éducative ? p. 6



personnels

Hors classe : **le rectorat veut tout casser !** p. 7

Le dernier CTPA des **TOS** p. 7

infos

Métier, Catégories p. 8

Festival de la critique sociale du capitalisme p. 8

vie du snes

Retour sur les élections professionnelles p. 9,10

Syndicalisation finir l'année en progrès ? p. 10, 11

Renouvellement de la CA académique du SNES p. 12

édito

S'il y a un reproche que l'on ne peut faire à ce gouvernement, c'est d'être velléitaire :

quand il s'agit de démanteler les services publics, l'acharnement ne se relâche pas !

Ainsi, dans l'affaire de l'Imprimerie Nationale, l'Etat était prêt à abandonner ses missions régaliennes en confiant à une entreprise privée le soin d'imprimer les passeports. Il a fallu un arrêt du Conseil d'Etat pour que Sarkozy renonce à ses projets. Autre exemple, celui de la privatisation de Gaz de France : au mépris des promesses faites il y a quelques mois, ce fleuron de notre secteur public est privatisé, l'Etat passant de 100 à 70 avant de se limiter à 34 % du capital tout en fusionnant avec Suez. Le motif avancé se veut noble cependant : il s'agit de sauver une entreprise nationale - quoique privée - des griffes de méchants - car étrangers - capitalistes. Certes, elle est belge, certes, elle fut privatisée par un certain Balladur qui avait pour l'occasion inventé le « noyau dur », qui devait protéger les entreprises auxquelles on confiait des missions de service public. Mais une entreprise pour qui l'armée française était intervenue, au temps des colonies et en 1956, mérite bien qu'on lui confie GDF. Faut-il s'amuser de constater que la cassure EDF GDF avait pour motif de ne pas créer une société aux activités non complémentaires, pour confier notre gazier national à... un électricien ? Ne faut-il pas pleurer au contraire de voir instaurer une concurrence entre deux entreprises qui annonce une nouvelle privatisation ? Ou d'apprendre que la direction d'EDF envisage de restituer la moitié des bénéfices à ses actionnaires ?

Pour nous, personnels de l'éducation, cela signifie que rien n'arrêtera le gouvernement dans sa frénésie de libéralisme et que l'éducation n'est pas en dehors du cyclone. Il ne s'agit pas de privatiser toute l'Education, ce ne serait pas rentable. **Libéraliser, cela peut être, c'est déjà, confier les secteurs les plus lucratifs au privé, permettre un tri social réservant au secteur public amoindri les élèves en difficulté et en limitant l'hétérogénéité sociale.** Aucun secteur n'est à l'abri de cet acharnement, et l'Education qui concentre les gros bataillons de la Fonction publique d'Etat et les personnels les plus actifs et les plus organisés sur le plan des luttes sociales est une cible privilégiée.

Ces luttes sont difficiles et ne sont pas toujours victorieuses, loin s'en faut. Elles ne sont pas non plus inefficaces, comme en témoigne la prudence du ministre sur certains projets comme le remplacement.

L'ampleur des luttes de mars nous montre aussi qu'elles ne sont pas isolées. Nous ne sommes pas seuls à rejeter les projets du gouvernement et la voie vers le vieux libéralisme ne sera pas aisée.

Michel Devred

Des luttes exemplaires

Depuis la rentrée, les personnels de l'académie de Lille se battent sur la question des moyens et cette lutte est originale à plusieurs titres. Démarrée tôt, à l'initiative du SNES et de la FSU sur la question budgétaire, elle se poursuit sans désemparer. La grève du 7 mars a été la cinquième depuis la rentrée. Comme nous l'avons toujours voulu, la lutte s'inscrit dans un calendrier construit sur une longue période, discutée et décidée par l'ensemble des syndiqués (AG des S1, CA, réunions de bassins...)

Elle se déroule dans un cadre unitaire qui se maintient sans faiblir jusqu'à présent. Seul FO se tient à l'écart, sans donner d'explications et tout en demandant à être tenu au courant.

Elle s'articule avec des luttes très nombreuses d'établissements, de bassins qui ont su trouver des formes originales d'actions qui, elles aussi, s'inscrivent dans la durée. C'est par ce biais que l'entente avec les parents est maintenue, puisque les directions départementales et académiques de la FCPE refusent de s'inscrire dans des intersyndicales. Ces luttes sont mieux relayées que les années précédentes par les élus locaux.

Comme souvent, les plate-formes sont diverses : à ceux qui nous reprochent de ne pas vouloir partir sur un seul mot d'ordre, faisons remarquer qu'il y en a au moins deux dont personne ne souhaite le retrait : les postes et l'éducation prioritaire. Dans un cadre plus général, comment ne pas s'inscrire dans les luttes plus larges comme les salaires, ou carrément nationales comme le CPE ? La précarité des jeunes pèse sur l'Education, et elle frappe aussi notre secteur, où les contrats courts ne cessent de se multiplier. Les manifestations du 7 mars ont réuni, de Boulogne à Valenciennes, en passant par Arras ou Lille, plus de 40000 personnes, et parmi elles, nombreuses étaient celles qui suivaient les banderoles de la FSU qui avait appelé à la grève.

La suite ? Il faut y penser pour engranger enfin des résultats. Le SNES appelle donc à la poursuite des luttes locales et au soutien des initiatives en cours, à un nouvel appel à l'action régionale qui doit être débattue par l'intersyndicale, à une participation massive à une action nationale Education à la fin mars, puisque c'est aussi à ce niveau que les choses doivent se débloquer.



Lens

mercredi 15 mars : manifestation

Gustave Eiffel, Armentières

Lundi 6 mars, grève
jeudi 9 mars : lettre aux parents, au recteur, au député.

Lille, Boris Vian

09/03 : occupation nocturne
10/03 : collègue mort

Villeneuve d'Ascq, collège Léon Blum

28/02 et 14/03 : collège occupé

Carvin, collège Léonard de Vinci

09/02 Ca boycotté

Bassin de Roubaix - Tourcoing

11 mars : manifestation
08/02 : rassemblement devant l'IA

Hénin Beaumont

31/01 collège mort

Collège J. Jaurès de Lens

jeudi 16 mars, collège "mort"

Roubaix, collège Jean-Baptiste Lebas

collège mort du 03 au 10/02 et du 27/02 au 03/03
Grève les 6 et 7/03

Avion, Pablo Picasso

jeudi 9 mars : blocage par les élèves

Bassin Artois Ternois

Mardi 28/02
Rassemblement à Arras

Roubaix, collège Anne Frank

01 et 02/03 collège mort

Hellemmes, collège Saint Exupéry

Ca boycotté

Villeneuve d'Ascq, collège Camille Claudel

09/02 et 14/03 : collège mort

Douai

10/03 : collège mort

Boulogne dans l'action

Sous l'impulsion de collègues syndiqués SNES et non syndiqués du collège Angellier de Boulogne-Sur-Mer ont été mises en place depuis le lundi 30 janvier des réunions de bassins régulières, réunissant tous les collèges et lycées de Boulogne, Saint-Martin-Lez-Boulogne, Le Portel, Outreau et Marquise.

Un tract commun a été rédigé pour tous les établissements. Une pétition des parents d'élèves FCPE et des enseignants a permis de rassembler près de 2400 signatures.

Lors de la manifestation du 4 mars contre les suppressions de postes, décidée le 6 février, nous étions 600 enseignants et parents d'élèves à battre le pavé boulonnais. Nous avons interpellé les maires des différentes communes pour qu'ils soutiennent notre action : ce qu'ils ont fait pour la plupart en participant à notre rassemblement. Symboliquement, nous avons déposé 35 cartons représentant les suppressions de postes dans les collèges et lycées et avons remis nos pétitions à la sous-préfecture.

Le 7 mars, avec les élèves et les étudiants, la fonction publique et les salariés du privé ont été près de 5000 à défilé en nombre à Boulogne, contre le CPE.

Nous restons mobilisés pour la suite et continuons nos réunions dans un collectif « les margats du Boulonnais » pour envisager de nouvelles actions.

Lens, lycée Béhal

Ca boycotté

Lycée du Cateau Cambrésis

10/02 : lycée mort

7 mars, 18 mars, ...convergence des luttes

CPE - apprentissage à 14 ans – précarité croissante – école publique affaiblie – éducation prioritaire sacrifiée –
Nous ne voulons pas de cette société !

Le contrat de première embauche (CPE), c'est le choix de la précarité pour la jeunesse !

Il s'oppose au combat quotidien des enseignants visant à élever le niveau de qualification des jeunes, sanctionné par un diplôme et qui doit donner accès à un travail qualifié. **Il vient parachever la politique éducative désastreuse de ce gouvernement** qui met en œuvre sans vergogne la loi Fillon rejetée et combattue en 2005 par la très grande majorité des personnels, des parents et par les lycéens. Il est dans la droite ligne des dispositions gouvernementales prises pour l'éducation dont les premières victimes seront les jeunes issus de milieux populaires : suppressions massives de postes, dynamitage de la politique ZEP, établissements « ambition réussite » (!) instituant une autre école, apprentissage dès 14 ans ... **Il veut imposer à nos élèves plus de précarité** pour leur entrée dans la vie active après leur avoir accordé moins d'école et plus d'exclusion durant leur scolarité.

Le CPE est une mesure emblématique d'un choix de société que nous refusons !

Après la loi de « cohésion sociale » de Borloo, celle sur l'« égalité des chances », mais toujours les mêmes objectifs poursuivis par ce gouvernement : enterrer définitivement aussi bien le Code du travail que le statut de la Fonction publique, en finir avec tout statut protecteur des salariés du privé comme du public. Il a choisi de s'en prendre prioritairement à la jeunesse : contrats précaires dans le privé, précarité assurée dans le public avec la baisse drastique des recrutements et en amont, exclusion du système scolaire de tous les jeunes en difficultés. Voilà quelle est sa réponse à la grave crise sociale que nous traversons.

C'est dans l'unité que nous devons agir pour faire barrage à ce nouveau recul de société. Unis pour défendre la démocratie, l'avenir de la jeunesse et du salariat !

Lycée Montebello, Lille

28/02 : Boycott du Ca

08/03 : lycée mort

07, 09, 14/03 : blocage par les lycéens

Villeneuve d'Ascq et environs

14/03 : journée

"établissements vides"

Tourcoing, collège Marie-Curie

07 au 10/02 : Collège mort

Villeneuve d'Ascq, lycée Queneau

09/02 : Boycott du Ca

06/03 au 10/03 : blocage par les lycéens

14/03 : lycée mort

Douai, collège Streinger

09/03 : collège mort

Wattignies, collège Jean Moulin

3 journées mortes

Journée « morte » dans les établissements scolaires en Sambre Avesnois.

Vendredi 3 mars, une journée d'action et de manifestation s'est déroulée avec succès : 400 à 500 manifestants dans les rues de Maubeuge. Les enseignants et les parents d'élèves se sont mobilisés pour refuser les 73 suppressions de poste dans le second degré et les 21 fermetures de classe dans le premier degré (trois communes perdent leur école).

Cette journée d'action unitaire, à l'initiative de la FSU, du SGEN, de la CGT, de FO, de la FCPE, de partis politiques (PS, PC, Verts), a été massivement suivie par les enseignants : jusqu'à 95% de grévistes dans certains établissements et par les parents d'élèves qui n'ont pas envoyé leurs enfants à l'école ce jour-là.

Une réunion le jeudi 9 mars a permis de décider la poursuite de cette mobilisation exceptionnelle sur le secteur, en participant le plus nombreux et le plus visibles possible aux manifestations de mars.

Bassin de Lille

08/02 : rassemblement devant l'IA

Bassin de Valenciennes

08/02 : rassemblement devant l'IA

Wattrelos, collège Néruda

09/03 : collègue mort

Qui se sent morveux, qu'il...

A quelques jours de la grève unitaire du 2 février sur les salaires, on apprenait que trois organisations syndicales, dont la CFDT et l'UNSA, avaient signé, en cachette et sans en prévenir leurs partenaires, un accord sur 2 des 3 volets proposés par le ministre de la Fonction Publique. Si sur le premier - la revalorisation - il y avait maintien du refus, les 2 autres étaient entérinés.

Chacun jugera de la démarche. Si une organisation syndicale reste libre de signer ou non, elle doit en assumer les conséquences. Pour le SNES et la FSU, il s'agit bien d'une double forfaiture. D'abord, cette signature, même partielle a permis au ministre de faire passer l'ensemble des propositions. Ensuite, un des volets signés est une véritable trahison vis-à-vis du combat sur les suppressions de postes : il prévoit en effet explicitement de ne pas accorder d'augmentations à tous et de lier primes et diminution des effectifs, justifiant le non-remplacement d'un départ sur deux à la retraite et la baisse des recrutements! Tout ce que nous combattons est ainsi désavoué. On attend d'ailleurs avec intérêt les propositions de ces deux organisations sur la suite du mouvement sur les salaires !

La FSU a décidé qu'elle ne pouvait, à quelques jours, rompre l'unité, en refusant de manifester avec ces 2 organisations. Mais elle a voulu marquer qu'elle n'était pas dans ce camp là, et qu'elle ne voulait pas être assimilée à des organisations pour qui les luttes ne sont qu'alibis. Elle a donc choisi l'humour acide, en affichant en jaune le nom des dites organisations sur la banderole unitaire. Elles ont immédiatement compris ; étonnant, non ?

La CFDT a exigé par écrit des excuses, demande que nous soumettons à la sagacité de nos syndiqués!

Education sans Frontières : La lutte a payé pour Ali

Ali a quitté l'Iran en 2003 et vit en France sous la tutelle de son oncle. Il veut devenir luthier et faire aboutir son projet en France. Après deux ans au lycée Queneau, il poursuit des études au lycée Fénelon depuis Septembre 2005. Depuis 2003, la Préfecture ne lui a pas accordé de papiers. En décembre 2005, il est même menacé d'expulsion vers l'Iran. En juin 2005, une mobilisation s'organise sous l'impulsion du Réseau Education Sans Frontières dont fait partie la FSU. Enseignants, Elèves et Parents des lycées Queneau, Fénelon et Montebello (où loge Ali) signent massivement des pétitions, envoient des méls et des fax à la Préfecture. Tant et si bien que Ali obtient une régularisation : une carte de séjour « vie privée et familiale » (moins précaire qu'une carte d'étudiant). Bien sûr, cette carte n'est valide qu'un an; bien sûr, il faudra continuer à être vigilant mais cela montre qu'avec une mobilisation, on peut obtenir des résultats.

Refonte de l'éducation prioritaire : menaces sur l'ensemble du système scolaire

PAR MAGALI LAUMENERCH, JEAN-FRANÇOIS CAREMEL ET LE SECTEUR COLLEGE

L'annonce faite, le 13 décembre 2005, par le ministre de l'Éducation nationale, d'une soi-disant relance de l'éducation prioritaire, suit une logique de redéploiement, de casse des statuts, de déréglementation et d'un renoncement à un enseignement ambitieux pour les élèves relevant de l'éducation prioritaire.

Une politique de baisse des moyens et de redéploiement

La mesure phare des propositions De Robien pour une relance de l'éducation prioritaire est la création des « Collèges Ambition Réussite ». Il s'agit, en fait, de réduire considérablement le nombre d'établissements jusqu'alors concernés, 111 collèges dans notre académie, par un ciblage de moyens sur 28 établissements seulement qui ont un seuil d'encadrement de 22,99, c'est-à-dire un seuil supérieur d'un point à celui des établissements en Zone de prévention violence. Les collèges qui restent REP n'obtiennent pas de moyens supplémentaires, leur seuil d'encadrement est le même que les années précédentes. Par contre, les établissements ordinaires du groupe 3, voient leur taux d'encadrement relevé de plus d'un point, allant jusqu'à 29.99.

Qu'apporte donc la labellisation « ambition réussite » ? Les équipes éducatives de ces collèges « ambition réussite » et des écoles du réseau seront renforcées par des professeurs expérimentés, dont l'affectation est rendue possible par la suppression d'une demi-heure de l'horaire non affecté par classe de cinquième et de quatrième de tous les collèges. Cette mesure est donc financée à 80% par les collèges REP eux-mêmes. Ces enseignants seront en moyenne quatre par réseau, ils seront en partie ou en totalité sans élèves, puisque leur rôle est d'encadrer les PPRE (Programmes Personnalisés de Réussite Educative) et d'aider à la formation des enseignants inexpérimentés. Ainsi cette ponction d'enseignants, faite au détriment des autres établissements, notamment des ZEP, ne permettra pas de fait d'améliorer le taux d'encadrement réel.

Le rectorat annonce environ 300 assistants péda-

gogiques pour ces 28 réseaux, soit à peu près 10 assistants pédagogiques pour assurer l'aide aux devoirs et le suivi individuel à la fois des élèves de primaire et de collège. Il promet un principal adjoint dans ces collèges, alors qu'ils en ont souvent déjà un, cela ne coûte donc rien et cela n'est toujours pas un enseignant supplémentaire devant les élèves. Enfin, la création de 11 postes d'infirmière, moins d'une infirmière scolaire par réseau, est loin d'être suffisante.

Globalement, le nombre d'établissements dont l'encadrement serait particulièrement renforcé est en diminution. De plus, le choix des 28 établissements labellisés provoque de grandes interrogations. Les critères à la fois sociaux (plus des deux tiers de CSP défavorisées), et scolaires (part d'élèves ayant un retard de deux ans à l'entrée en sixième, évaluation sixième), font apparaître, dans la liste, des établissements qui n'étaient pas même Rep auparavant et ignorent par contre des établissements qui étaient en RELEV.

Les collèges « ambition réussite » constituent le groupe dénommé EP1. Les autres établissements seront classés en deux groupes. Les EP2 sont les collèges REP qui doivent garder leurs moyens actuels. On a vu que cela n'était pas vrai pour les collèges anciennement RELEV. Les EP3, quant à eux, sont destinés à sortir d'ici trois ans du dispositif de l'éducation prioritaire. La liste sera arrêtée à la rentrée 2006. On voit bien qu'il s'agit cette fois encore, de récupérer des moyens.

Une politique de déréglementation et de casse des statuts

Le réseau ambition réussite et les décisions annoncées pour la relance de l'éducation prioritaire généralisent la déréglementation pour les élèves et pour les enseignants déjà bien amorcée par la loi Fillon. Un projet sera élaboré par un comité exécutif, constitué du principal, du principal adjoint, des directeurs d'école et d'un coordonnateur REP. C'est aussi ce comité exécutif qui devra définir les missions des enseignants expérimentés. Ces enseignants pourront être des PE (Professeur des Ecoles), des PLP ou des enseignants du second degré, ils seront partagés entre écoles primaires et collège : c'est le retour de la bivalence. L'aide et le soutien seront pris en charge par les assistants

pédagogiques : c'est une remise en cause de la qualification et des missions des personnels. Les professeurs expérimentés signeront une lettre de mission avec le chef d'établissement. Il sera créé, pour ces enseignants, un contingent spécifique pour l'avancement à la hors classe.

Ce comité exécutif élaborera un projet contractualisé sur cinq ans avec les autorités académiques, qui déterminera les objectifs pédagogiques et qui peut prévoir une organisation dérogatoire des programmes, des horaires (PPRE, socle commun, DP3 dès la quatrième, apprentissage à 14 ans). Ces hauts lieux de déréglementation seront aussi des hauts lieux d'évaluation et de cadrage : évaluation régulière par les corps d'inspection de la progression des élèves, pilotage local renforcé par la nomination d'un IPR spécialisé dans l'éducation prioritaire qui accompagnera le projet et qui établira un rapport annuel au ministre, contractualisation sur cinq ans des projets, formation des cadres de ces réseaux à « la politique de l'égalité des chances, au travail partenarial, à la conduite de projet et au management des équipes ».

La section académique condamne et rejette les décisions prises par le ministre De Robien parce qu'elles concentrent les mesures sur un nombre réduit d'établissements, parce qu'elles n'attribuent pas les moyens permettant la diminution réelle des effectifs et parce qu'elles se mettent en place, par redéploiement, au détriment des autres établissements en zone d'éducation prioritaire ou non.

Elle condamne la déréglementation s'exerçant sur les horaires d'enseignement, sur les programmes et sur les statuts des enseignants par le biais de postes à profil, de lettres de mission et de contractualisation et par le recours à des personnels non qualifiés. Elle dénonce le passage d'une politique de zone géographique à celle de solutions individualisées visant à faire sortir les élèves en difficultés du système scolaire par l'apprentissage à 14 ans ou par des solutions mises en place hors de l'école.

Elle refuse la culpabilisation des élèves des quartiers en éducation prioritaire et de leur famille. Afin de faire face à une réelle ambition de qualification et de réussite de tous les élèves, un certain nombre de mesures quant aux conditions d'enseignement et de travail sont indispensables.

La rentrée dans les collèges du Pas-de-Calais

PAR JEAN-CLAUDE MILLECAMPS

Pour la 7^{ème} année consécutive, les collèges du département perdent des postes. La soustraction s'élève désormais à plus de 900 équivalents temps plein pour une baisse des effectifs de 11 157 élèves (cf. tableau). Pire encore, relativement à cette baisse des effectifs, la ponction s'accroît : 1 poste pour une baisse de 11 élèves dans la dotation 2005, 1 pour un peu plus de 9 dans la préparation de la rentrée 2006 !

Faut-il le répéter au regard des taux de redoublement nationaux, la baisse des effectifs serait largement relativisée. Nous atteignons l'insupportable : dans le cadre d'un budget national dont nous avons dénoncé l'insuffisance, le gouvernement persiste dans son ignorance de la situation du département : qui ose dire que la situation économique et sociale du Pas-de-Calais s'améliore ? Qui ose nier les indicateurs sanitaires et les retards scolaires du département ?

La perte de moyens continue à produire lentement un effet de « lissage » : REP, ZEP, Violence... Toutes ces catégories finissent par n'avoir de sens qu'en tant que pure nomenclature. Les effectifs par classe sont en hausse pour tous les types de collèges, principalement en sixième et troisième, classes dont le rôle déterminant dans le cursus scolaire est à juste titre mis en avant.

La part des élèves dans des divisions à plus de 25 est supérieure à plus de 35% dans les établissements qui ne sont pas classés en ZEP-REP, elle voisine 40% en sixième ! Le qualificatif « rural » n'apporte rien de significatif, ces établissements sont même moins bien traités en ce qui concerne les classes de 6^{ème}, il est vrai que la ruralité du département n'est pas reconnue au plan ministériel.

Le classement REP est encore relativement déterminant avec la moyenne fixée à 24 élèves par division. En moyenne toujours, cela fait 3 élèves de moins par classe. **Nous sommes bien loin de nos revendications : 20 maxi en ZEP-REP et 24 maxi dans les autres établissements.** Bref, la baisse globale (mais en atténuation nette : 1211 contre 1946 l'an dernier) des effectifs, c'est essentiellement la remontée du nombre de classes chargées en sixième et en troisième et dans certains établissements l'instauration d'un numerus clausus pour certaines options (langues anciennes par exemple) avec à la clef une lettre aux parents dont les termes sont éloquentes : « Dans le cas où le nombre d'élèves volontaires serait supérieur au nombre de places disponibles, les résultats scolaires et l'avis du conseil de classe seront déterminants »... Le latin et le grec aux plus « méritants » ! Pour reprendre la terminologie ministérielle... Gageons que les latinistes et hellénistes sélectionnés seront aussi les élus des « bourses au mérite »... Tout cela se situe aux antipodes de notre conception du service public d'éducation.

La délégation de la FSU a réitéré son **opposition au « dynamitage » de l'éducation prioritaire** induit par les annonces du ministre, rappelé son refus total des mesures dérogatoires permettant aux « meilleurs élèves » d'aller vers les « meilleurs lycées ». Cela ne pourra aboutir qu'à une marginalisation accrue de certains lycées. Il est vrai que lors d'une récente audience au cabinet du ministre, il nous a été répondu que le souci était davantage « la mixité sociale des élites ». Traduisons : non à la mixité sociale en collège et à l'égalité de traitement au sein du service public d'éducation. De même, notre opposition est catégorique quant à la mise en place du classement EP1, EP2, EP3, dispositif visant à terme la liquidation de l'éducation prioritaire et dans le meilleur des cas sa réduction à la portion congrue. Plus de moyens nous dit-on pour les EP1 « ambition-réussite »... Il suffit de voir le traitement réservé aux établissements prétendument retenus dans notre département :

l'un d'entre eux perd l'équivalent de 5 postes ! En fait, tout le monde commence par y perdre - l'une des heures non affectée en quatrième et cinquième - puis suivra un redéploiement savant... Inadmissible également le traitement dérogatoire réservé aux élèves des EP1 qui échapperont ainsi au cadre national : modalités de mise en œuvre de la découverte professionnelle, multiplication des dispositifs-relais concentrés dans ces établissements, volonté d'accroître la contractualisation des moyens et les pilotages locaux.

La politique ministérielle - déclinée au plan départemental - s'inscrit bel et bien dans **une logique de tri social** d'un aveuglement sociologique qui a pour contrepartie une thématique du mérite et des qualités individuelles. C'est une logique de renoncement pour les milieux populaires qui ne fait qu'explicitement la loi Fillon dont nous continuons à demander l'abrogation.

Enfin, comment ne pas évoquer dans un cadre plus général, la baisse des recrutements programmée par un gouvernement qui n'offre désormais comme perspective (y compris dans le service public) que la précarité sous la forme de « contrats » dont le dernier avatar est le « Contrat Première Embauche »...

Rentrée	Postes	HSA	Effectifs
1998	12	-346	-40
1999	17	-40	-244
2000	-55	-500	-917
2001	-100	-414	-1600
2002	-46	-288	-1560
2003	-108	-105	-1704
2004	-177	-161	-1945
2005	-172	-36	-1936
2006	-147	-8	-1211
TOTAL	-776	-1898 = -105 ETP	-11157
Entre 1998 et 2006 : moins 881 ETP			

Quelle orientation ? Pour quelle politique éducative ?

PAR JEAN MARC CHATELET

La nouvelle rectrice a affirmé à plusieurs reprises que « l'orientation était le maillon central du système éducatif ». Encore faut-il savoir de quelle orientation on parle !

S'agit-il d'augmenter le niveau de qualification des jeunes de notre région, afin d'améliorer leur insertion professionnelle ?

L'enquête régionale du CEREQ qui a suivi toute une génération sortie en 1998, montre que ces 63000 jeunes ont un niveau de formation plus faible que l'échantillon national. Elle montre aussi le lien direct entre le niveau de qualification acquis et le taux de chômage : avec 13,2% de chômage, notre région est au 22^{ème} et dernier rang de l'hexagone.

La part de bacheliers (diplôme acquis) dans une génération se situait légèrement au dessus de la moyenne nationale en 1996 (63%). Elle a diminué de manière catastrophique depuis cette date pour arriver à 57% en 2005.

Toutes les séries sont concernées : générale qui passe de 31,5 à 29,2 ; technologique de 18,5 à 16,9 et professionnelle de 11,7 à 10,6.

L'écart est maintenant de 5 points avec la moyenne nationale (62%), soit 3 500 jeunes par an, ce qui constitue un handicap majeur pour notre région.

S'agit-il d'améliorer la réussite scolaire de nos élèves ?

Les 3568 emplois de second degré disparus depuis 1998 ont entraîné des classes plus chargées, une offre de formation réduite, des aides individualisées et du soutien en recul. Les évaluations en primaire et en 6^{ème} soulignent cette aggravation.

Les équipes pluriprofessionnelles (professeur principal, CPE, COPSYP, assistante sociale, infirmière...) qui constituent une réponse efficace à la lutte contre l'échec scolaire ne sont plus en mesure de travailler car elles manquent de moyens (en personnel, en concertation, en financement...)

S'agit-il d'aider les jeunes les plus défavorisés ?

Le dynamitage des ZEP ne va pas dans cette direction ! Les établissements classés EP1 sont incités à expérimenter une organisation dérogatoire des enseignements (horaires, programmes...) cantonnés au « socle commun », à organiser un enseignement de « découverte professionnelle » dès la classe de 4^{ème} préparant à une sortie vers l'apprentissage à 14 ans !

C'est un renoncement à faire réussir les élèves de ZEP que nous ne pouvons accepter.

Le développement de l'apprentissage (doublement en 5 ans - contrats d'objectifs et de moyens avec les régions) va également dans le sens d'une exclusion des jeunes en situation d'échec. L'apprentissage est présenté comme une solution miracle aux problèmes des banlieues. C'est pourtant loin d'être le cas (forte ségrégation à l'entrée, ruptures de contrats importantes (25%), taux de réussite au CAP inférieur à celui des LP, poursuite d'études beaucoup plus difficiles qu'en LP...)

S'agit-il d'aider les élèves et les parents par des conseils personnalisés et une aide individualisée ?

L'asphyxie progressive du service public d'orientation (postes de COPSYP supprimés, non remplacement des congés, frais de déplacement amputés, suppression de CIO - le CIO de Wattrelos est à nouveau menacé - division par 5 en 5 ans des postes de COPSYP aux concours de recrutement...) ne lui permet pas de répondre aux multiples demandes. Dans le meilleur des cas, le COPSYP est disponible 7 à 8 heures dans chaque établissement (plusieurs établissements en charge, permanences à assurer au CIO). Pourtant, les collégiens et les lycéens, leurs parents demandent de plus en plus de conseils personnalisés adaptés à leurs situations respectives.

Les situations particulières (non-francophones, handicapés, dossiers de tiers-temps pour les dyslexiques, bilans, pour les commissions spécialisées...) exigent une disponibilité accrue. Les multiples annonces sur l'avenir des CIO et des COPSYP depuis la rentrée (remise en cause du métier et de sa qualification de psychologue, remise en cause

des CIO en tant que réseau de proximité...) aggravent encore cette situation.

Les responsables rectoraux pourtant conscients de la situation ne mettent pas en œuvre une politique d'orientation adaptée aux enjeux économiques et sociaux du Nord - Pas de Calais.

Il ne faut pas s'en étonner ! C'est la politique gouvernementale de renoncement éducatif, d'appauvrissement du service public d'éducation et d'orientation qui est prioritaire. Qui se soucie de l'intérêt des jeunes de notre région ?

Il faut dans chaque CIO, chaque collège, chaque lycée se mobiliser pour imposer d'autres choix en exigeant une politique ambitieuse offrant à chaque élève des perspectives réelles d'élévation des connaissances et des qualifications.

La découverte professionnelle - DP3 3 heures en classe de 3^{ème}

Cette option facultative de 3 heures a été mise en place dans 54 collèges publics de l'académie en 2005/2006. Elle devrait être étendue à 80% des collèges à la rentrée prochaine. Cette option (sans programme) peut présenter un intérêt pour les élèves si elle constitue une véritable ouverture sur le monde du travail sans exclusive et sans a priori.

Mais la mise en place de cette option s'est souvent faite trop rapidement, sans réelle concertation, sans respecter le volontariat des enseignants.

Elle donne lieu à des dérives importantes (désignation des élèves et des enseignants, reconstitution de filières, découverte axée uniquement sur certaines professions ciblées comme « porteuses » ou sur l'apprentissage...) On peut d'ailleurs déplorer que le conseil régional ait signé des conventions de partenariat avec le rectorat pour faire intervenir les chambres des métiers en les finançant.

Faites nous parvenir vos remarques et réflexions sur la mise en place de cette DP3 dans votre collège.

Hors Classe : le rectorat veut tout casser !

PAR CHRISTIAN CHAMPIRÉ ET KARINE BOULONNE

Depuis 2005, les barèmes d'accès à la hors classe des corps à gestion déconcentrée (certifiés, CPE, PLP, prof EPS) sont établis par les rectorats. En 2005, après un projet initial complètement régressif, le rectorat avait revu ses critères et, s'il avait maintenu la notion de mérite défini par les chefs d'établissement et les IPR, sans explication aux collègues, ni justificatif, ni recours, le barème favorisait l'ancienneté dans le 11^{ème} échelon. Cette année, le 1^{er} projet prétendait s'appuyer sur les modifications apportées à la circulaire concernant les agrégés pour organiser l'éviction des collègues ayant 4 ans et plus d'ancienneté dans le 11^{ème} échelon. Or, la circulaire nationale de ces corps prévoit explicitement que, la hors classe constitue un élément de la revalorisation des carrières !

Lors du 2^{ème} groupe de travail, le contingent du recteur (5% de promotion hors barème), abandonné en 2005 puisque le barème exprimait à 100% son choix, réapparaît ! En contrepartie le rectorat semble entendre nos arguments et prévoit de limiter les exclusions dues à l'avancement et même d'étudier nos propositions, un autre barème valorisant le 11^{ème} échelon et l'ancienneté dans cet échelon et limitant le poids du « mérite ». Lors du groupe suivant, il nous a fallu constater que c'était machine arrière toute, le rectorat affirmant avoir bien compris les problèmes et les injustices mais reportant à l'année prochaine leur étude.

Le barème que le rectorat veut imposer pour 2006 aurait eu pour effet, en 2005, de ne pas promouvoir 185 des 342 collègues promus, une trentaine par exclusion due à l'avancement et près de 160 en raison des effets du mérite.

Il ne s'agit pas donc pas d'une modification à la marge mais bien d'empêcher un grand nombre de collègues d'accéder à la hors classe, de faire dépendre cette promotion de l'avis sans justificatif du chef d'établissement et de l'IPR, mais aussi, en promouvant des collègues plus jeunes, de réduire la rotation et donc de limiter le total des promotions. C'est bien la fin des acquis de 89 et la revalorisation de nos carrières qui est en jeu. C'est pour cela que nous devons tous nous mobiliser et signer la pétition intersyndicale.

Extraits de la déclaration intersyndicale :

« Les organisations syndicales dénoncent les propositions de circulaire rectorale sur le passage à la HC des certifiés, professeurs d'EPS, CPE et PLP.

Une lecture partielle de la note de service du 15 décembre 2005 conduit au choix par l'administration du seul mérite pour la promotion des collègues, privant

un nombre toujours plus important de collègues de toute perspective de revalorisation de fin de carrière.(...) Le recteur fait le choix d'exclure de fait une part importante de collègues en privilégiant ceux n'ayant pas atteint le 11ème échelon ou venant juste d'y entrer, alors que le texte prévoit que « *la valeur professionnelle de chaque agent peut être distinguée, en tout premier lieu, dans le cadre de l'attribution de la notation, par un avancement plus rapide d'échelon. Vous prendrez donc soin, dans le choix que vous opérerez parmi les promovables à la hors-classe, de vérifier que les personnels méritants les plus jeunes bénéficient d'abord d'un avancement plus rapide d'échelon avant de les faire bénéficier éventuellement d'un avancement de grade.* »

Pour parvenir à ses objectifs, le projet cumule deux outils, d'une part le barème qui valorise le « mérite » des personnels (...) en atténuant l'effet de l'ancienneté et d'autre part un contingent de 5% des promotions réservé aux « enseignants particulièrement méritants », contingent non prévu dans la note ministérielle.

Ce projet ignore les réalités de la profession et introduit des inégalités fortes. Comment justifier les différences de notations, de rythmes d'inspection entre disciplines, en particulier pour l'avancement au choix ? Certaines disciplines ne connaissent pas l'ancienneté, contrairement à d'autres, par ailleurs plus féminisées. Autre exemple, la situation des biadmissibles et des personnels reclassés en général (...).

Les organisations syndicales rappellent leur revendication d'une revalorisation de carrière pour tous. Elles demandent que le barème prenne réellement en compte l'ancienneté dans le 11^{ème} échelon, dans la continuité des choix opérés par le rectorat l'an dernier. Il serait choquant en effet que des personnels qui n'ont pas connu l'accélération de début de carrière instaurée par la loi de 1989 ne puissent bénéficier d'une revalorisation de fin de carrière dans l'esprit même de la hors classe. A court terme, c'est toute possibilité d'accès à la hors-classe qui se ferme pour de nombreux collègues, à la veille de leur départ à la retraite, au moment où la profession se renouvelle (...).

Nous exigeons :

- une refonte du barème et le rétrécissement de l'amplitude du barème du parcours professionnel (...).
- l'utilisation de la grille de notation cible servant de référence à la notation des IPR (...).
- la prise en compte de la situation des biadmissibles qui ont pour particularité de perdre 2 ans d'ancienneté lors de leur reclassement. (...)

Le dernier CTP pour les TOS

C'est ce qu'a annoncé le recteur pour introduire le CTP TOS qui se déroulait le 6 mars en présence et sous la responsabilité des collectivités locales avant de s'éclipser. Quatre DRH à une seule réunion, c'est nouveau. Mais ce n'était pas la seule nouveauté.

Les représentants des deux départements et de la région devaient plancher sur le mouvement des TOS dans le cadre de la loi de décentralisation. Ils ont reconnu au passage que de nombreux établissements ont rejeté la convention provisoire, et il ne devrait pas y avoir de nouvelles présentations avant la convention définitive.

Ils ont présenté leur volonté de résorber rapidement et largement la précarité, en annonçant notamment des concours, ce dont nous nous félicitons. La méthode a cependant de quoi inquiéter. Pour y parvenir, la moitié des postes seront bloqués au mouvement des personnels, lésant ceux des précaires qui ont réussi les concours au prix d'un éloignement géographique.

Si nous nous sommes réjouis de la volonté de ne pas brusquer les collègues en proposant une politique commune entre les trois collectivités notamment sur le mouvement, bien des choses nous ont fortement inquiété. Seule la FSU a dénoncé la décentralisation alors que les collectivités, si elles ont rappelé leur attitude, l'acceptent d'autant mieux que cela accroît les pouvoirs locaux (« Nous allons atteindre la taille d'un ministère » a ainsi fanfaronné le DRH du Nord).

Les règles qui s'appliqueront seront bien celles de la FP territoriale, en matière de recrutement, de mouvement, d'implantations de postes. Nous avons eu droit au panégyrique du recrutement local (pour arriver dans le Finistère, pas besoin de passer par Paris, Le Mans et les Cotes d'Armor nous a dit le même DRH en oubliant de dire que s'il n'y a pas de poste il n'y a pas de recrutement !) Quant aux implantations, elles se feront « au fil de l'eau... » (sic). En clair, c'est la fin du mouvement, une autre logique pour les recrutements, la disparition de tout un acquis qui avait fait ses preuves.

Autre inquiétude quand nous avons constaté comment le travail s'était fait. La situation du LP d'Aniche avait été mal évaluée par le rectorat et il n'était pas excédentaire, mais au contraire déficitaire, et après enquête, la Région y implante un poste. Fort bien, mais a-t-on analysé la situation de tous ? Non, pas le temps ! Soyez patients et tout ira bien. Pourquoi implanter telle spécialité plutôt que telle autre à J. de Forest d'Avesnes sur Helpe ? On ne connaît pas les détails, on vous le justifiera... La faute à la phase de transition, qui permettait également de justifier le retard avec lequel les documents ont été fournis.

Enfin il faut dire que les fonctionnaires d'Etat que nous sommes, pour qui l'indépendance vis-à-vis des pouvoirs est un gage d'équité du service public, ne peuvent qu'avec une grande inquiétude entendre sans cesse rappeler que « le président a décidé » « le président a dit... » Démocratie de proximité ou renforcement des tutelles ?

Michel DEVRED

GROUPES DE COMPÉTENCES :

Le Rectorat sort
l'artillerie lourde

Face au refus de nombreux établissements d' « expérimenter » les groupes de compétences en langues vivantes, véritable machine à exclure les élèves et à faire sauter le bac, de nouvelles tentatives – via l'organisation de stages et l'octroi d'HS - ont lieu en ce moment pour faire pression sur les collègues et les convaincre de tenter une expérimentation – même partielle sur quelques classes, un niveau ou une langue. A cela s'ajoute la mise en place d'une certification en allemand liée au Cadre Européen Commun de référence sur les langues... qui laisse pour le moins perplexe... Comment ne pas penser en effet que ce type de certification pourrait à (court) terme remplacer le diplôme national ? Comment ne pas y voir là aussi une machine à exclure ? Soyons vigilants : les enjeux dépassent de loin les seules langues vivantes. Dans le colimateur se trouvent en effet l'idée d'une école synonyme de réussite, d'égalité et de progrès social, le bac comme diplôme national et anonyme... parce que l'école comme les diplômes aiguisent les appétits de ceux qui y voient avant tout un marché. Une réunion spéciale Langues Vivantes sera organisée fin mars.

Catherine PIECUCH

**TZR
Bientôt un
bulletin spécial !**

Ces derniers mois ont été très fournis en événements pour les TZR. En effet, qu'il s'agisse des modifi-

cations des règles du mouvement et de l'attribution des points TZR (Textes officiels et commentaires du SNES « BO spécial n° 8 du 3 novembre 2005 »

http://www.snes.edu/s4pub/IMG/pdf/bo_special_mutations_2006_commente.pdf), des remplacements en interne qu'on tente d'imposer aux TZR en dépit de leur statut) Bulletin Académique N°252 Octobre-Novembre 2005,

http://www.lille.snes.edu/Spip/IMG/pdf/Bulletin_252_OctobreNovembre_2005.pdf), de la nouvelle lubie du rectorat d'affecter n'importe quel TZR sur des postes de documentation (malgré le décret 80-28 du 10 janvier 1980 stipulant explicitement qu'on ne peut imposer les tâches de documentaliste à un collègue non volontaire) et enfin des projets de modifications de certaines zones de remplacement, il y a de quoi écrire !

Ajoutons à tout cela que nous sommes dans l'attente du jugement d'une affaire (affectation hors discipline d'un TZR) passée le 1 mars 2006 au tribunal administratif de Lille et actuellement en délibéré, et que nous voudrions diffuser un questionnaire auprès des TZR pour faire un état des lieux de la situation; nous avons donc décidé de faire un bulletin académique Spécial TZR, qui devrait voir le jour dans les semaines à venir, avec des informations pratiques et des témoignages.

Bien entendu, en l'attente de ce nouveau document, le S3 reste à votre disposition pour toutes questions concernant la situation des TZR et particulièrement lors de la permanence du vendredi après midi.

Frédéric Hochart

Festival de la CRITIQUE SOCIALE DU CAPITALISME

4^e édition - du 10/03/06 au 31/03/06
Roubaix/Douchy-Les-Mines/Lille/Grenay/Avion

« EDF, les apprentis-sorciers »

Film documentaire de Gilles BALBASTRE, 2006, Point du Jour, 52 mn
Débat avec Jean GADREY, économiste à l'université de Lille 1, et Francis WURTZ, député européen.

Mercredi 22/03/06 à 19 h, Salle Alain Colas / 53 rue Marbrerie / Lille / M° Marbrerie

« L 611-I, au cœur de l'inspection du travail »,

Film documentaire d'Yves CAUCHARD, 2005, Temps noir, 52 mn.
Débat avec Philippe ENCLOS, juriste (Lille 2) et Pierre JOANNY, inspecteur du travail, syndicaliste SUD Travail.

Jeudi 23/03/06 19 h, Salle Alain Colas / 53 rue Marbrerie / Lille / M° Marbrerie

« La mort lente de l'amiante »

Film documentaire de Sylvie DELEULE, 2004, Coproduction : ARTE France, Radio-canada, Point du Jour, 57 mn.

Débat avec Marie-Christine BLANDIN, sénatrice « les Verts » du Nord, Sylvain STANESCO, ex-syndicaliste de Stein-Industries et Pierre PLUTA, président de Ardeva (association régionale de défense des victimes de l'amiante)

Vendredi 24/03/06 à 19 h, Salle Alain Colas / 53 rue Marbrerie / Lille / M° Marbrerie

« Le rapport Lugano »

Pièce de la Compagnie « Sens Ascensionnels », entrée payante : 6/3 €, 2 € avec le pass du festival.

Débat avec Eric TOUSSAINT membre du CADTM (Comité de l'Annulation de la Dette pour le Tiers Monde), Gabriel DEWALE, membre de la Confédération Paysanne.

Mardi 28/03/06 20 h 30, Espace culturel Ronny Coutteure / Bd des Flandres / Grenay (62) / direction A1/A21, sortie n°7 Liévin-Grenay-Bully)

« Mon boulot, l'Europe et moi »

Film documentaire de Anne KUNVARI, 2005, co-production France 3 production Grand Est et VM Group, 60 mn.

Débat avec Liêm Hoang Ngoc, économiste (Paris I), Jean-Charles Wery, membre du comité du groupe européen Bombardier Transport France et Antonio Garcia, Délégué syndical CGT de l'usine de Crespin.

Vendredi 31/03/06 à 20 h, Cinéma Le Familia / rue E Depret / Avion (A1/A21, Dir. Lens, Arras, Avion centre ville)

Participation aux frais d'organisation des débats :

Pass festival : 13 € / 5 € (chômeurs, précaires, étudiants) (accès à tous les films et débats + tarif réduit pour la pièce de théâtre : 2 €) ; ou par débat : 3 € / 2 € (chômeurs, précaires, étudiants)

Retour sur les élections professionnelles

PAR CHRISTIAN CHAMPIRÉ

Dans le dernier numéro nous avons fait le point sur les résultats des élections professionnelles de décembre dernier. Cette victoire du SNES mérite que l'on fasse attention à un certain nombre de données. Il nous semble important de réfléchir d'une part sur les taux de participation en analysant la baisse constatée et d'autre part sur le poids réel du SNES dans la profession.

TYPE ETAB	certifiés	agrégés	PEGC	CPE	COPsy
LEGT	50,7%	57,9%		73,3%	
L.P.	66,9%	68,8%		90,3%	
CLG	67,2%	80,6%	73,1%	86,4%	
TOTAL	60,2%	61,0%	73,1%	82,8%	91,0%
LEGT	50,1%	53,4%		80,4%	
L.P.	69,9%	53,8%		85,5%	
CLG	68,9%	80,2%	83,0%	92,2%	
TOTAL	61,0%	57,3%	83,0%	86,8%	96,7%
LEGT	50,5%	56,5%		75,8%	
L.P.	67,9%	62,1%		88,5%	
CLG	67,9%	80,5%	77,0%	88,6%	
TOTAL	60,5%	59,8%	77,0%	84,2%	93,0%
Rappel 2002	64,4%	61,4%	80,1%	89,8%	91,7%

TYPE ETAB	certifiés	agrégés	PEGC	CPE	COPsy
LEGT	23,4%	27,6%		34,4%	
L.P.	30,1%	31,3%		31,5%	
CLG	31,9%	42,3%	24,5%	36,6%	
TOTAL	28,2%	29,6%	24,5%	34,6%	46,2%
LEGT	28,5%	28,3%		29,9%	
L.P.	28,8%	30,8%		27,6%	
CLG	34,6%	39,7%	24,0%	43,4%	
TOTAL	32,0%	30,0%	24,0%	35,1%	49,6%
LEGT	25,4%	27,8%		32,9%	
L.P.	29,7%	31,0%		30,0%	
CLG	32,9%	41,4%		39,2%	
TOTAL	29,7%	29,7%	24,3%	34,8%	47,3%
Rappel 2002	31,3%	31,6%	25,5%	39,3%	46,3%

En ce qui concerne la participation, seule celle des COPsy progresse en raison du taux exceptionnel du Pas-de-Calais. La baisse est limitée chez les agrégés où il est à noter primo que la participation est très forte dans les collèges des deux départements, secundo que c'est le seul corps où la participation est plus forte dans le Nord que dans le Pas-de-Calais. Chez les Pegc, les écarts se creusent entre les deux départements. Chez les certifiés, la baisse est importante. Elle concerne les collèges et les lycées qui étaient respectivement à 72,3% et à 53,9% en 2002 mais la situation devient alarmante pour les lycées où le taux, cette année, a dépassé de très peu les 50%, en particulier dans le 62. Ce sont pourtant dans ces établissements que nous avons les sections les mieux

organisées et le refus par le rectorat de nous communiquer les procès verbaux de participation des établissements ne nous permet pas de savoir si cette situation est due à quelques établissements ou s'il s'agit d'un phénomène général. Il y a 3 ans, nous avons attiré l'attention sur cette situation

préoccupante, il faudra que ce problème soit une base de notre campagne dans 3 ans. Enfin, la baisse est sensible chez les CPE, en particulier pour les lycées du Nord.

Nous pouvons penser que la situation n'est pas encore préoccupante, pourtant l'expérience de

suite de la page 9

l'académie de Paris où le taux de participation des agrégés est passé en dessous des 50% doit nous faire prendre la mesure du problème. A cela s'ajoute le fait que le ministère sait faire des pourcentages. En effet, nous avons pu annoncer un progrès dans nos résultats mais si nous regardons le poids que le SNES représente dans la profession, il est clair que la baisse de la participation est supérieure à nos progrès et que les élections du 6 décembre marquent, une fois de plus, un recul relatif du SNES.

Certes, ce recul est faible, mais nous passons sous la barre des 30% pour les certifiés comme pour les agrégés. L'écart avec les Pegc est faible, preuve qu'un taux de participation élevé est important. Chez les CPE, la baisse est la plus sensible mais il faut rappeler l'importance inhabituelle des bulletins blancs ou nuls (près de 12%) pour le vote en CAPA et il faut surtout constater que notre représentativité est mieux assurée dans ce corps que chez les enseignants. Enfin, la situation des COPsy est remarquable. Le SNES tutoie la barre des 50% dans le 62 et est en progrès depuis 2002. Il est vrai que notre syndicat a été à la pointe de la bagarre pour la défense des CIO et de leurs personnels.

Au final, la représentativité du SNES reste indiscutable et les progrès de décembre 2005 sont réels : le SNES a accru sa majorité absolue des suffrages exprimés. Mais lorsque nous lançons une action, nous devons savoir que pour qu'elle soit majoritaire, il nous faut rassembler bien au-delà des collègues qui nous ont exprimé leur confiance lors des élections. Cette donnée, le gouvernement la maîtrise parfaitement et son intransigeance s'explique aussi par ce rapport de force. C'est pourquoi il nous faudra inverser cette tendance lors des prochaines élections et le meilleur moyen pour y parvenir c'est de faire que les collègues participent le plus massivement possible aux élections. Sinon, nos victoires électorales continueront à être analysées aussi comme marquant un lent mais inexorable déclin de notre syndicat. Une autre approche, pour ne pas attendre des miracles dans 3 ans mais pour essayer de les construire dès maintenant, réside dans la syndicalisation car c'est en intégrant le maximum de collègues que nous modifierons réellement le rapport de force.

Syndicalisation : finir l'année en progrès ?

PAR CHRISTIAN CHAMPIRÉ



Les éléments prévisionnels de la syndicalisation à la rentrée 2005 n'avaient rien de rassurant. Au contraire, les raisons « objectives » de prédire une baisse de la syndicalisation s'accumulaient. A la perte de 900 postes s'ajoutaient, celle de 140 syndiqués lors du mouvement inter 2005 (3 854 au 1er septembre pour 3 994 syndiqués au 30 juin) et les diminutions du nombre de stagiaires et de Mi-Se. De plus, en 2004-2005, 180 syndiqués parmi les 1000 qui n'avaient pas renouvelé leur adhésion en 2003-2004, en particulier à la suite du mouvement du printemps 2003, avaient adhéré de nouveau ; à la rentrée 2005, il n'y avait plus que 680 possibilités de retour. A prendre en compte aussi, l'harmonisation des tarifs se traduisant par une augmentation nominale de 13% dans l'académie, qui même si elle est largement compensée par le passage de la réduction fiscale de 50 à 66% pouvait avoir un impact négatif. Autre élément, la diminution prévisible des participants au mouvement inter académique puisqu'il n'y avait pratiquement pas eu d'entrées en extension en 2005, tarissait aussi une des motivations d'adhésion. Enfin, lors du congrès national du Mans, un des éléments avancé pour que le SNES n'appelle pas à voter « non » était le danger de briser l'unité du syndicat et la crainte de voir de nombreux syndiqués s'éloigner du SNES., or, la section académique de Lille lors de son congrès avait pris la décision d'appeler à voter « non » et mis en œuvre ses mandats durant la campagne référendaire.

A l'inverse, les élections professionnelles, moment

fort de mobilisation, d'information et de communication pour le SNES, pouvaient, avec leurs résultats positifs, laisser espérer que les éléments négatifs évoqués ci-avant seraient atténués voire compensés. Au 25 février, la section académique comptait 3 662 adhérents, soit un retard de 52 (-1,4%) par rapport à l'an dernier à la même date. La perte de 140 syndiqués avec le mouvement inter représentant un recul de 3,5%, la situation est donc en léger progrès par rapport à la situation du 1er septembre.

Au niveau national, le recul est de 2,8% mais, là, il n'y a pas d'écart entre le 30 juin et le 1^{er} septembre, uniquement une autre répartition académique. Appliqué à la situation de l'académie de Lille au 1er septembre, cela produirait un recul de 6,2% par rapport à l'an dernier. Mais ne transformons pas notre réel retard en progrès virtuel. Ce retard de 52 se décompose en fait en un progrès de 30 pour les syndiqués « fidèles », une égalité pour les « nouveaux » adhérents et un retard de 82 pour les « nouveaux anciens », c'est à dire ceux qui étaient restés non à jour en 2004-2005. Sans avoir recours à l'adhésion reconductible, qui concerne moins de 30 adhérents, la section académique a réussi à maintenir un taux de fidélité élevé. C'est d'abord le travail des S1 qui se traduit par ses renouvellements d'adhésion. Il y a ensuite le travail mené par les militants de la section dans les établissements sans S1 et enfin les différentes relances académiques et nationales (informatique, postale ou téléphonique). On peut aussi penser que le prix de l'adhésion n'est pas vraiment un argument pour les adhérents. Nous savons que des syndiqués rencontrent des difficultés financières réelles, qu'ils ont à faire des choix et que pour certains cela explique leur non adhésion, mais globalement, le coût de l'adhésion est trop élevé surtout pour ceux qui font le choix de ne pas se syndiquer. Enfin, l'impact du 29 mai est difficile à faire. Il est évident que certains adhérents n'ont pas renouvelé leur adhésion en tenant compte de cela, mais nous n'avons reçu que peu de courriers et aucun renvoi de carte direct. Il est tout aussi évident que la

profession, et les syndiqués du SNES ne font pas exception, était partagée. Mais les rapports au syndicat sont plus complexes que l'imaginent certains. Les raisons d'adhérer sont nombreuses, si aucun syndiqué ne vient au SNES pour y chercher un prêt à penser, chacun sait que les analyses du SNES sur l'école, la société, les choix gouvernementaux, sont des analyses portant sur des choix politiques et par définition, les syndiqués du SNES ne lui refusent pas d'avoir cette analyse « politique » des choix de société puisqu'elle fonde la légitimité de l'action syndicale de notre syndicat. Le tableau ci-contre montre que le travail de fidélisation des S1 des lycées est un peu supérieur à celui des collèges, ce qui n'est pas une surprise, puisque c'est en lycée que nous avons les S1 les mieux organisés. A l'inverse, ce sont les collèges qui comptent le plus de nouveaux adhérents. Cet écart est pour moitié dû aux stagiaires IUFM (112 en collège contre 67 en lycée), mais il montre aussi l'attractivité du SNES dans des établissements où il n'est pas forcément très présent, le problème étant la fidélisation. A noter les progrès des CIO qui ont déjà dépassé leur situation initiale. Les progrès des retraités, une dizaine, sont masqués par le fait que les nouveaux retraités sont en fait des AJ FID.

La mobilisation de tous est nécessaire pour renouveler le SNES car si les media et le gouvernement font semblant de découvrir le papy boom et ses effets sur le chômage, le SNES a depuis longtemps prévu le départ en retraite des syndiqués des années 1945 à 1949 qui constituent souvent l'ossature des S1 et des militants dans les établissements. C'est pourquoi nous avons aussi analysé la situation des classes d'âge à l'aide du tableau ci-dessous :

catégories d'âge	AJ FID	AJ NA	AJ NAA	TOTAL AJ	NAJ	AA	% NAJ	part total AJ	(AJ NA + NAA) - NAJ
plus de 60 ans	248	0	4	252	54	73	17,9%	6,9%	-50
56-60 ans	482	18	8	508	99	40	17,0%	13,9%	-73
51-55 ans	428	39	6	473	58	35	11,9%	12,9%	-13
46-50 ans	324	25	7	356	41	24	11,2%	9,7%	-9
41-45 ans	306	31	7	344	75	36	19,7%	9,4%	-37
36-40 ans	394	61	12	467	90	78	18,6%	12,8%	-17
31-35 ans	399	114	21	534	166	111	29,4%	14,6%	-31
26-30 ans	378	185	18	581	228	159	37,6%	15,9%	-25
moins de 25 ans	34	112	1	147	35	26	50,7%	4,0%	78
TOTAL	2993	585	84	3662	846	582	22,0%	100%	-177

Si l'on s'attache à la situation par type d'établissement, nous avons le tableau suivant :

	AJ FID	AJ NA	AJ NAA	TOTAL AJ	NAJ	AA	AJ FID + NAJ
clg	1253	324	33	1610	424	283	1677
lycée	1334	223	41	1598	341	219	1675
CIO	43	16	2	61	15	10	58
LP	46	13	1	60	20	24	66
retraités	269	0	3	272	25	26	294
autres	48	9	4	61	21	20	69
TOTAL	2993	585	84	3662	846	582	3839

AJ FID = à jour fidèle - AJ NA = à jour "nouveau" - AJ NAA = à jour "nouveau ancien"
 NAJ = non à jour - AA = ancien adhérent

* le total AJ FID et NAJ n'est pas de 3854 car il y a eu 15 retraits de notre fichier (démissions ...)



Il est à noter que les classes d'âge les plus nombreuses sont celles des 26-30 ans et des 31-35 ans et que nous sommes loin du poncif que les jeunes ne se syndiquent plus. Par contre, le taux de NAJ montre que leur fidélisation n'est pas aisée et cela doit interroger le syndicat. Les 56-60 ans arrivent en 3^{ème} position et si le taux de NAJ est inférieur à la moyenne, il faut préciser que pour les 60 ans il bondit à 27,4%. En effet, pour de nombreux

syndiqués de longue date, leur départ en retraite s'accompagne ou est même précédé par un départ de leur syndicat. La plus forte inquiétude que nous pouvons avoir concerne les classes 41-45 ans et 46-50 ans, car ce sont les classes les plus creuses et elles ont tendance à se creuser encore, en particulier les 41-45 ans. Installés dans la profession et leurs établissements, peu concernés par les mutations, les mesures de carte ou la hors classe, le « besoin » du syndicat s'émousse; or le SNES ne peut être absent d'une catégorie d'âge.

Pour retrouver le niveau de juin 2005, il manque 332 adhésions. S'il est probable que 150 à 180 syndiqués NAJ devraient se mettre à jour d'ici la fin de l'année, ce sont donc 180 à 200 nouvelles adhésions qu'il faudra réaliser et seuls les S1 sont capables de le faire. Pour cela, il faut bien sûr s'adresser aux jeunes collègues mais ne pas hésiter à relancer les collègues plus anciens, qui souvent ont déjà été syndiqués au SNES et qui pour un certain nombre ont voté SNES en décembre.

13 mars 2006 : congrès académique de Valenciennes

Tous les deux ans, l'année où il n'y a pas de congrès national, le SNES de Lille organise un congrès d'étude, avec, cette année, à l'ordre du jour du congrès du lundi 13 mars au Lycée de l'Escaut à Valenciennes, le schéma régional des formations et l'éducation prioritaire.

L'éducation prioritaire est un sujet crucial dans notre académie

D'abord, parce que plus de trente pour cent des collègues de l'académie sont classées REP ou ZEP, ensuite parce que le ministre de l'éducation nationale vient de prendre une série de décisions bouleversant le fonctionnement de l'éducation prioritaire.

Suite à la réunion des commissions préparatoires au congrès le 03/03, nous publions p. 4 notre analyse des décisions annoncées récemment par De Robien. Elle ne prend pas en compte les contributions du congrès qui n'avait pas eu lieu au moment où nous écrivions.

Il avait pour objectifs de réexaminer nos mandats à la lueur de ces nouvelles décisions. Nous vous invitons donc à découvrir ses conclusions sur le site.

Schéma régional des formations : après les retards, l'accélération...

Depuis le début de l'année 2006, la Région Nord Pas de Calais a enfin donné des informations et précisé le processus devant conduire à la mise en place d'un Schéma des Formations.

Durant les congés de février les documents ont été mis en ligne* puis une réunion préparatoire a eu lieu lundi 27 février, le calendrier des réunions dans les BEF connu (du 3 au 24 mars) et le CAEN (Conseil académique de l'Education Nationale) consulté Mardi 28 février.

Trois axes sont mis en avant par la Région et soumis au débat dans les bassins : la volonté de simplifier l'offre de formation et de communiquer largement (un numéro, un dimanche, de « La Voix du Nord » !); « l'égalité des chances » ; une articulation du schéma autour de l'éducation, de la formation et de la professionnalisation.

Par ailleurs, des contributions sont possibles et pourront être « mises en ligne ».

A partir des revendications et propositions des S1, les porte-paroles du SNES interviendront autour des principes suivants : veiller à une élaboration démocratique du schéma intégrant un maximum

d'acteurs de terrain ; faire respecter non seulement l'équilibre des 3 voies -générale, technologique, professionnelle-, mais aussi la cohérence, la continuité de l'offre du service public de formation pour tous les jeunes et avoir un programme prévisionnel des investissements sans lequel les intentions risquent de ne pas se concrétiser. De plus, une présence et un investissement fort de l'Etat et donc des services académiques sont absolument nécessaires, ce qui n'était pas le cas lors des premières réunions.

Le congrès académique du 13 mars a permis de faire un premier point d'étape.

Par ailleurs un CAEN est prévu le 15 mai pour un premier bilan.

*<http://www.nordpasdecals.fr/srf/intro.htm>



Renouvellement de la CA académique du SNES

Statutairement, la CAA, parlement du SNES est élue pour 2 ans. Elle est l'instance la plus importante après le congrès. La CA est chargée de désigner le bureau de la section académique et ceux des deux sections départementales, ainsi que le secrétariat chargé de représenter le syndicat auprès des autorités académiques.

La CA est réunie au moins une fois par trimestre. Elle est alors un lieu de débats et de prise de décisions que le Secrétariat est ensuite chargé de mettre en œuvre. Afin qu'elle soit ouverte et démocratique, le SNES a fait le choix d'une organisation en tendances. Chaque syndiqué peut participer à la vie d'une tendance ou en proposer une nouvelle. Présentées aux suffrages des syndiqués, elles permettent aux différentes sensibilités de s'exprimer et de peser sur les décisions de notre syndicat. Le vote sera organisé dans les S1 du 22 mai au 3 juin 2006.

Les projets de liste doivent parvenir au S3 pour le vendredi 7 avril afin de vérifier le respect des conditions d'éligibilité, le dépôt officiel des listes étant fixé au mardi 2 mai.

Rappel des statuts :

Art. 9 : *Le S3 est administré par une CA de 37 membres élus (plus 9 suppléants élus). Chacun des 7 groupes de catégories ou catégories suivantes : agrégés et assimilés - certifiés et assimilés - PEGC, adjoints d'enseignement, MA, contractuels, vacataires, aides-éducateurs- conseillers principaux d'éducation, MI et SE, PLC, IUFM - personnels d'orientation - doit avoir au moins un représentant à la CA. La représentation de chacun des deux S2 doit être au moins égale au quart du nombre des membres titulaires de la CA. La CA comprend en outre un retraité, désigné par les S1 des retraités de l'académie. Art .10 :* *La CA est élue pour 2 ans au scrutin de liste sans panachage par l'ensemble des syndiqués du S3. Chaque liste doit comprendre 37 noms de candidats titulaires. Elle peut comprendre en outre des candidats suppléants en nombre au plus égal à la moitié des candidats titulaires. Les listes doivent être composées de telle façon que, d'une part, il y figure au moins un représentant de plus de la moitié des catégories ou groupes de catégories énumérées à l'art. 9, que d'autre part au moins 10 candidats titulaires appartiennent à chacun des deux S2 du S3. La répartition des sièges est faite à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Les élus titulaires de chaque liste doivent appartenir pour un quart au moins à chacun des deux S2.*